

**AVIS EMIS PAR LE COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
MINISTERIEL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE**

Réunion du 14 janvier 2021

AVIS	SUITES DONNEES PAR L'ADMINISTRATION
<p>Avis 1</p> <p>Les représentants du personnel du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions du Travail ministériel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche s'étonnent que Mme la ministre de l'ESR propose une "déclinaison" de la stratégie "Tester Alerter Protéger", visant surtout les tests, le 14 janvier 2021, alors qu'elle aurait du prévoir une stratégie de tests des personnels et des usagers avant l'été pour une mise en œuvre dès le début de l'année universitaire 2020-2021.</p> <p>Le CHSCT MESR a voté un avis lors de la réunion plénière du 20 juillet 2020, à ce jour sans réponse, qui préconisait déjà de mettre en place les tests Covid-19. Mme la ministre de l'ESR avait la responsabilité de la prévention de la santé des personnels et des usagers et pouvait donner la possibilité à toutes et tous les étudiants de rejoindre les bancs des établissements de l'ESR, en toute sécurité et sérénité.</p> <p>Les tests RT-PCR existaient déjà et, le 6 mai 2020, une instruction interministérielle relative à la stratégie de déploiement des tests, traçabilité des contacts et mesures d'isolement et de mise en quatorzaine, était envoyée aux préfets et aux directeurs des ARS. Cette politique de santé publique aurait donc dû être mise en œuvre nationalement et "déclinée" pour l'ESR avant les vacances d'été. À la place, on se voit proposer, encore une fois en urgence, seulement 24 heures avant une réunion extraordinaire, un texte totalement inutilisable, vite fait, inabouti, mal "décliné" à partir de cette instruction interministérielle du 6 mai 2020. Et surtout, rien sur l'ouverture des universités aux étudiants : conditionnée aux tests ou à quoi d'autre ? Besoin de certificat de test négatif pour que les étudiants puissent venir dans leur établissement ? Aucune information, aucune décision.</p> <p>Nous demandons un texte plus simple qui tienne compte des réalités du terrain, notamment les tests déjà pratiqués dans certains établissements, notamment les dispositifs des précédentes circulaires -- référents Covid-19, étudiants référents, tuteurs -- et qui ne soit pas cette usine à gaz, qui va devoir coordonner établissements, "guichet unique", CROUS, ARS, rectorats, CTAI, centres de santé, CPAM, préfecture, EHESP, IFSI, etc.</p> <p>Nous demandons un cadre de déploiement et des moyens pour le mettre en œuvre. Rien de plus.</p> <p>Car urgence il y a, la souffrance des étudiants explose, de 30 à 40% des usagers ont consulté pour détresse psychologique, le 9 janvier il y a eu une tentative de suicide à Lyon, 8 autres se sont donné la mort depuis avril 2020, peut-être plus encore. Toutes et tous sont frappés par l'isolement et cette situation ne fait qu'amplifier la précarité étudiante et le risque de décrochage. Les examens se passent dans des conditions inacceptables, le mécontentement gronde partout.</p> <p>Leur retour doit s'organiser dès maintenant dans des conditions sanitaires sécurisées dont la mise en place est de la responsabilité du gouvernement.</p>	<p>La version définitive de la circulaire relative au déploiement des tests antigéniques dans les établissements d'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), en date du 21 janvier 2021, a pris en compte les demandes et observations des représentants du personnel au CHSCT ministériel.</p> <p>Je tiens à rappeler que le soutien psychologique des étudiants est une priorité du ministère, qui mobilise l'ensemble des personnels sociaux et de santé sur ce sujet et qui a lancé le recrutement de 80 psychologues pour l'année 2021.</p> <p>En complément, le ministère a mis en place le dispositif « Santé Psy Étudiants » pour permettre aux étudiants en situation de mal-être, de suivre un parcours de soins et de pouvoir consulter gratuitement un psychologue.</p>

Les personnels ne savent plus comment gérer le désarroi des étudiants, car elles et ils sont en souffrance eux-mêmes. Cette période laissera des traces sur le moral de toutes et tous, dont il faut d'ores et déjà appréhender toutes les conséquences pour le retour à la normalité.

Nous reprenons ici l'avis voté le 20 juillet 2020 :

4 - Avis sur les tests Covid-19

Les représentants du personnel siégeant au CHSCT du MESR préconisent que les services de médecine préventive des universités prennent attache des CHU pour organiser, sur la base du volontariat, des tests gratuits sur les campus et ou dans les CROUS, afin de réaliser un suivi épidémiologique au plus près des étudiants et des personnels qui ne peuvent se rendre sur les lieux de tests mis en place par les CHU. Il serait intéressant de passer des conventions avec la sécurité civile, la croix rouge etc. et le financement de ces actions doit être pris en charge par le ministère, la population étudiante représentant pour certaines villes le quart de la population.

CHSCT - Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

MESR - Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

SIDEP – Système d'Information de DÉpistage Populationnel

RT-PCR - Reverse Transcriptase - Polymerase Chain Reaction

CROUS – Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

CTAI – Centre Territorial d'Appui à l'Isolement

CPAM – Caisse Primaire d'Assurance Maladie

EHESP – École des Hautes Études en Santé Publique

IFSI – Institut de Formation en Soins Infirmiers

CHU – Centre Hospitalier et Universitaire